



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 27 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement social : développement social,
y compris les questions relatives à la situation sociale
dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées,
aux personnes handicapées et à la famille**

Rôle des coopératives dans le développement social et célébration de l'Année internationale des coopératives

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution [66/123](#) de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci priait le Secrétaire général d'établir un rapport sur la célébration en 2012 de l'Année internationale des coopératives qui comprenne un aperçu général des activités menées pendant l'Année. Il fait le point de l'importance et de la portée du secteur coopératif; examine sa contribution au développement économique et social à la lumière des résultats de fond des conférences internationales et des réunions organisées par l'ONU pendant l'Année; et résume les principales activités et initiatives lancées aux niveaux national, régional et international pour célébrer l'Année. La conclusion du rapport est que la célébration de l'Année a contribué à faire mieux connaître dans le monde le rôle important que jouent les coopératives, en tant que partenaires du développement, dans l'autonomisation des pauvres, des jeunes, des femmes, des personnes handicapées et des autres groupes marginalisés, ainsi que dans la réalisation des objectifs de croissance solidaire et de développement durable.

* [A/68/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport, qui fait suite à la résolution 66/123 de l'Assemblée générale, fait le point de l'importance et de la portée du secteur coopératif et examine sa contribution au développement économique et social à la lumière des résultats de fond des conférences internationales, dialogues thématiques et autres réunions organisées pendant l'Année internationale des coopératives. Il résume les activités et initiatives lancées aux niveaux national, régional et international pour célébrer l'Année.

II. La coopérative, modèle d'entreprise

2. L'Année internationale des coopératives a célébré un modèle d'entreprise qui n'est pas seulement motivé par le profit, mais aussi et surtout, par le service aux membres. Ceux-ci sont propriétaires de l'entreprise et la gèrent de manière démocratique et les bénéfices et les recettes excédentaires de la coopérative sont répartis entre tous ses membres.

3. L'Année a permis de rappeler aux gouvernements, aux entreprises et surtout au public les possibilités et les avantages offerts par le modèle coopératif tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Elle a rappelé aux citoyens que, en œuvrant ensemble, ils pouvaient rendre leurs communautés plus sûres, créer ensemble des entreprises coopératives et soutenir l'économie réelle. Les coopératives, qui sont la propriété de leurs membres, ne font pas que renforcer les communautés, elles permettent aux individus de prendre leur sort en main et leur redonnent espoir face aux multiples crises et catastrophes mondiales. Elles sont également une source d'inspiration dans le contexte de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et de l'accélération finale du processus de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015.

4. Les premières coopératives modernes, qui ont vu le jour il y a plus de 200 ans en Europe¹, étaient essentiellement un moyen de défense contre les épreuves et les famines engendrées par la révolution industrielle et la pauvreté rurale¹. Aujourd'hui, le modèle coopératif a été adopté dans le monde entier et est utilisé dans tous les secteurs des économies nationales, où il assure une part grandissante des revenus et des emplois.

5. De nouvelles formes de coopératives, telles que les coopératives sociales et les coopératives communautaires, sont apparues face à l'impuissance grandissante du secteur public, essentiellement faute de moyens financiers, à répondre aux besoins et aspirations des populations en termes de services sociaux essentiels. Les coopératives sociales visent à accroître les avantages collectifs et à promouvoir l'intégration sociale. Elles mènent deux grands types d'activités : activités de prestation de soins telles que garde d'enfants, soins aux personnes âgées, assistance aux personnes handicapées, soins de santé et services éducatifs; et activités de formation qui facilitent l'insertion professionnelle des pauvres et des défavorisés dans la société.

¹ Johnston Birchall, *Co-op: The People's Business* (Manchester, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Manchester University Press, 1994).

III. Importance et portée du secteur coopératif

6. Compte tenu du double comptage, il est estimé qu'au moins 650 millions de personnes, soit près de 15 % de la population adulte mondiale, sont membres d'une ou de plusieurs coopératives². Selon l'Institut européen de recherche sur les coopératives et les entreprises sociales, il existe dans le monde trois fois plus de membres de coopératives que d'actionnaires d'entreprises appartenant aux investisseurs. Au Brésil, en Chine, dans la Fédération de Russie et en Inde, les membres de coopératives sont quatre fois plus nombreux que les actionnaires directs.

7. Les coopératives occupent une place importante dans plusieurs secteurs, notamment le secteur agro-alimentaire, les services bancaires et financiers, les assurances, le commerce de détail, le secteur industriel et les services d'utilité publique, la santé et l'aide sociale, les technologies de l'information et l'artisanat. Les coopératives agricoles détiennent une part de marché particulièrement importante en Europe, environ 60 % pour ce qui est du traitement et de la commercialisation des produits agricoles de base et environ 50 % concernant la fourniture de facteurs de production. Aux États-Unis, les chiffres sont de 28 % environ et 26 %, respectivement³. En Afrique, en Asie et en Amérique latine, les coopératives jouent également un rôle de premier plan dans le secteur agricole. Elles ont notamment fait de l'Inde l'un des principaux producteurs mondiaux de lait.

8. Du fait qu'elles desservent les plus démunis et ont un impact économique considérable, les coopératives financières jouent un rôle important dans le système bancaire mondial. Elles desservent plus de 857 millions de personnes dans le monde, dont 78 millions vivant avec moins de 2 dollars par jour, et représentent 23 % de toutes les agences bancaires⁴. Les coopératives financières comprennent à la fois des banques coopératives (principalement en Europe) et des coopératives d'épargne et de crédit (initialement créées en Amérique du Nord et dans les pays en développement), ainsi que des banques appartenant à des coopératives agricoles ou à des coopératives de consommateurs. Bien qu'elles appartiennent à leurs sociétaires, les banques coopératives peuvent avoir des clients non membres, alors que les coopératives d'épargne et de crédit ne peuvent légalement desservir que leurs adhérents.

9. En Europe, il existe 4 000 banques coopératives en activité dans 20 pays, les banques ont 50 millions de sociétaires, 780 000 employés, 5,65 milliards d'euros d'actifs et une part de marché de 20 % en moyenne⁵. À l'échelle mondiale, il existe plus de 51 000 coopératives d'épargne et de crédit dans une centaine de pays, ayant 196 millions d'adhérents et 1,56 milliard de dollars d'actifs. Leur taux de pénétration du marché⁶ est de 7,8 % en moyenne, mais il varie largement d'une région à l'autre :

² Claudia Sanchez-Bajo et Bruno Roelants, *Capital and the Debt Trap: Learning from Cooperatives in the Global Crisis* (New York, Palgrave Macmillan, 2011).

³ Institut européen de recherche sur les coopératives et les entreprises sociales, Rapport de la Conférence organisée les 15 et 16 mars 2012 à Venise (Italie) par l'Institut et l'Alliance coopérative internationale sur le thème « Promouvoir la compréhension des coopératives pour un monde meilleur ».

⁴ David Grace, « Five lessons for growing financial co-ops », exposé présenté à la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies portant sur le thème « Tirer parti des avantages offerts par les coopératives pour bâtir un monde meilleur », tenue à Addis-Abeba du 4 au 6 septembre 2012.

⁵ Organisation internationale du Travail, rapport intitulé « Resilience in a downturn: The power of financial cooperatives » (Genève, Bureau international du Travail, 2013).

⁶ Rapport nombre d'adhérents/population active totale (âgée de 15 à 64 ans).

il est plus élevé en Amérique du Nord, en Océanie et dans les Caraïbes (45 %, 23,6 % et 17,5 %, respectivement) et beaucoup plus faible en Afrique, en Amérique latine, en Europe et en Asie (7,2 %, 5,7 %, 3,5 % et 2,7 %, respectivement)⁵.

10. Les coopératives d'assurance détenaient 25 % du marché mondial de l'assurance en 2008, avec une part de marché de 44 % en Allemagne, 39 % en France, 38 % au Japon et 30 % aux États-Unis et au Canada³.

11. En Europe, il existe 4 500 coopératives de consommateurs locales et régionales faisant surtout de la vente au détail et ayant 450 000 employés, 30 millions de membres, 35 000 points de vente et 75 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel⁷.

12. Les coopératives offrant des services d'utilité publique ont une forte présence aux États-Unis, où près d'un millier de coopératives d'électricité sont propriétaires de 42 % du réseau électrique national et en assurent l'entretien, couvrant 75 % du territoire national. Elles emploient 70 000 personnes et desservent quelque 42 millions d'utilisateurs. En Argentine et dans l'État plurinational de Bolivie, les coopératives jouent un rôle prépondérant dans la gestion de l'approvisionnement en eau. Une grande coopérative d'approvisionnement en eau dessert quelque 700 000 usagers urbains⁸.

13. Les coopératives sont également présentes dans un large éventail de secteurs économiques, notamment la fabrication, le bâtiment, le transport et les services. L'Italie compte plus de 25 000 coopératives de travailleurs et l'Espagne en a plus de 10 000³.

14. Au cours des deux dernières décennies, les coopératives sociales sont devenues des acteurs clefs du système de protection sociale. Elles sont très nombreuses dans certains pays européens et au Canada mais gagnent également en importance dans d'autres régions du monde. En Italie, où elles sont les plus développées⁹, les coopératives sociales enregistrent un taux de croissance annuelle moyen de l'ordre de 10 % à 20 % depuis la fin des années 70. En 2008, l'Italie comptait 3 938 coopératives sociales en activité, qui employaient 320 000 personnes, fournissaient des services à 4,5 millions d'individus et affichaient un chiffre d'affaires annuel de 9,0 milliards d'euros et 7,2 milliards d'euros d'actifs¹⁰. En République de Corée, le Gouvernement escompte que la nouvelle loi-cadre sur les coopératives qui est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2012 entraînera la création de près de 10 000 coopératives sociales au cours des cinq prochaines années, ce qui représente 40 000 à 50 000 nouveaux emplois¹¹.

⁷ « Consumer co-operatives in Europe: overview », exposé de Rodrigo Gouveia, Secrétaire général de la Communauté européenne des coopératives de consommateurs, 26 février 2012 (voir <http://www.uk.coop>).

⁸ National Rural Electric Cooperative Association of the United States of America, « Cooperative Facts and Figures: A National Overview ». Disponible à l'adresse suivante : <http://www.nreca.coop/members/Co-opFacts/>.

⁹ En Italie, la législation portant création des coopératives sociales et définissant ces institutions existe depuis 2008. L'Italie a été le premier pays européen à adopter une telle législation.

¹⁰ Chiara Carini *et al.*, « The Italian social cooperatives in 2008: A portrait using descriptive and principal component analysis », Institut européen de recherche sur les coopératives et les entreprises sociales, document de travail n° 35/12 (2012).

¹¹ Jasper Kim, « Business Law: Social Co-op Law (South Korea) – 5 things to know » (Asia-Pacific Global Research Group, 2012).

IV. Impact économique et social des coopératives

15. Les activités menées par les coopératives assurent la subsistance de 3 milliards de personnes et apportent une contribution importante aux économies nationales³. Selon les estimations de l'Alliance coopérative internationale, cette contribution serait de l'ordre de 3 % à 10 % du produit intérieur brut (PIB), et les 300 plus grandes coopératives du monde ont un chiffre d'affaires annuel total de 2 billions de dollars, ce qui est supérieur au PIB de l'Italie, septième puissance économique du monde.

16. Outre leur impact quantitatif, les coopératives contribuent au développement économique à plusieurs niveaux³. Tout d'abord, la structure de leur capital et leurs objectifs sont différents de ceux des entreprises appartenant à des investisseurs, ce qui leur permet d'aider à réduire les dysfonctionnements du marché en contribuant à améliorer la compétitivité commerciale. Par là même, elles empêchent la formation de monopoles, font baisser les prix de détail, promeuvent l'innovation et limitent l'asymétrie de l'information. En deuxième lieu, selon l'Institut européen de recherche sur les coopératives et les entreprises sociales, les coopératives jouent un rôle essentiel dans la stabilisation de l'économie, notamment dans les secteurs caractérisés par un haut degré d'incertitude et une forte volatilité des prix, tels que la finance et l'agriculture, comme en témoigne l'effet stabilisateur des banques coopératives sur le système bancaire en Europe et en Amérique du Nord pendant la crise financière et économique actuelle. En troisième lieu, les coopératives privilégient la production de biens et de services qui répondent aux besoins des populations qu'elles desservent. En quatrième lieu, elles adoptent une perspective à long terme, indispensable à un accroissement des investissements à long terme. Enfin, les coopératives contribuent à une répartition plus équitable des revenus et permettent ainsi de lutter contre la pauvreté et de réduire les inégalités de revenu.

17. L'impact socioéconomique des coopératives est mis en relief en période de crises sociales multiples. Étant donné que 70 % des personnes qui ne mangent pas à leur faim vivent en milieu rural, les coopératives agricoles jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la sécurité alimentaire; elles peuvent également apporter une contribution essentielle pour ce qui est des pratiques agricoles durables en cas de crise environnementale¹². Les coopératives améliorent la productivité agricole et facilitent l'accès aux marchés, à l'épargne, au crédit, à l'assurance et à la technologie. Elles ont montré qu'elles pouvaient contribuer efficacement à la reconstruction et à la paix dans les zones sinistrées, comme en témoigne leur intervention après les tremblements de terre et tsunamis dévastateurs survenus récemment¹³. En outre, les coopératives sociales ont permis de combler une grave lacune créée par la récession économique, de nombreux gouvernements ayant réduit les dépenses publiques, pour ce qui est notamment des prestations sociales.

¹² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole et Programme alimentaire mondial, *Les coopératives agricoles contribuent à la sécurité alimentaire et au développement rural* (2012). Rapport consultable sur le site <http://www.fao.org/docrep/016/ap431f/ap431f.pdf>.

¹³ Par exemple, l'Union des coopératives de travailleurs du Japon a fourni de précieux services, dans le cadre de programmes de formation professionnelle et de création d'emplois, à la population des régions touchées par le tsunami consécutif au tremblement de terre de mars 2011. Pour de plus amples renseignements, voir le site <http://english.roukyou.gr.jp/>.

18. Les coopératives financières ont démontré leur vigueur et leur capacité d'adaptation depuis la crise économique et financière mondiale de 2007-2008, pour le plus grand avantage de leurs membres, de leurs employés et de leurs clients. Elles ont maintenu leur notation financière, augmenté le volume de leurs actifs et amélioré leur chiffre d'affaires, et gagnent sans cesse de nouveaux membres et clients. Entre 2003 et 2010, les profits des banques coopératives (rendement moyen de 7,5 %) ont davantage augmenté que ceux des banques appartenant à des investisseurs (rendement moyen de 5,7 %). Entre 2007 et 2010, leurs avoirs ont augmenté de 10 % et leur clientèle de 14 %. L'épargne accumulée par les coopératives d'épargne et de crédit s'est accrue de 1 % en 2008, de 15 % en 2009 et de 7,3 % en 2010; leurs réserves ont augmenté de 14 % et leurs prêts ont légèrement diminué en 2009, mais ont augmenté de 7,6 % en 2010 et 5,3 % en 2011³. En Europe, seule une minorité de banques coopératives (7 %) a enregistré des pertes et dépréciations d'actifs entre le troisième trimestre 2007 et le premier trimestre 2011, alors qu'elles occupaient une place beaucoup plus importante dans le secteur bancaire (20 % environ du montant total des dépôts). Les pertes des coopératives financières ont été rapidement épongées, une poignée seulement d'entre elles ayant dû recourir à l'aide de l'État¹⁴.

19. Les participants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 ont salué le rôle joué par les coopératives dans l'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté, en particulier dans les pays en développement (voir annexe de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale). Les coopératives ont contribué à la démarginalisation des populations tout en protégeant la planète (l'un des objectifs du programme de développement pour l'après-2015) et se sont avérées un moyen efficace de promouvoir un développement durable qui profite à tous.

20. L'intégration sociale est un processus qui consiste à faire en sorte que tous les individus, quelle que soit leur origine, aient les mêmes chances de réaliser pleinement leur potentiel dans la vie. Pour de nombreux groupes vulnérables, tels que les jeunes, les femmes, les populations autochtones et les personnes handicapées, les coopératives représentent un moyen d'intégration sociale qui permet à leurs membres de créer et posséder leur propre entreprise, de s'assurer des moyens de subsistance viables et de lutter contre la discrimination sociale.

21. Le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes, l'un des groupes les plus touchés par la crise économique. Selon des estimations récentes de l'Organisation internationale du Travail (OIT), 73 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans demeurent sans travail en 2013 et le taux de chômage actuel (12,6 %) reste proche du niveau le plus élevé atteint au cours de la crise. Non seulement les coopératives de jeunes aident ceux-ci à sortir de la pauvreté en leur permettant d'acquérir des compétences et de trouver un emploi, mais elles leur confèrent également un sens des responsabilités. Par exemple, le Gouvernement panaméen, conscient de la valeur des coopératives comme outil d'autonomisation des jeunes, a établi dès 1981 le cadre juridique permettant la création de coopératives de jeunes et fait de l'enseignement de la coopération un sujet obligatoire dans toutes les écoles en 1990. L'Institut panaméen autonome des coopératives collabore avec les coopératives de jeunes afin de les sensibiliser à l'importance de l'environnement et avec les fermes-écoles pour lutter contre la faim et promouvoir la diversité, la culture et la tradition.

¹⁴ J. Mooij et W. W. Boonstra, éd. *Raiffeisen's Footprint: The Cooperative Way of Banking*. (Amsterdam, VU University Press, 2012).

22. Les personnes handicapées ont également bénéficié de leur participation au mouvement coopératif. Aux Philippines, la Fédération nationale des coopératives de personnes handicapées a été créée en 1998 pour promouvoir les coopératives comme autre moyen d'autonomisation et de progrès socioéconomique des personnes handicapées. Avec seulement cinq membres à sa création, la Fédération compte aujourd'hui 16 coopératives primaires. Les propriétaires et employés sont tous des handicapés physiques¹⁵. Avec le concours de l'Association des coopératives du Canada, la Fédération a créé des centaines d'emplois pour les personnes handicapées.

23. Les coopératives ont également contribué à l'autonomisation des femmes en leur permettant de participer directement aux processus décisionnel et électoral des coopératives et de négocier en position de force leur accès aux intrants, au crédit, aux services, à l'information et à la mise en commun du savoir. Par exemple, le Conseil mondial de coopératives d'épargne et de crédit et la Campagne mondiale contre la faim ont dispensé une formation en matière de prêts, d'épargne et de crédit aux femmes pauvres ayant créé des microentreprises aux Philippines et en Équateur, ce qui a permis à ces femmes d'améliorer leur situation financière et sociale et à leurs communautés de tirer parti de l'action collective menée.

24. Les femmes sont des membres très actifs des coopératives d'épargne et de crédit. Au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, l'épargne féminine représente près de 40 % de l'épargne totale et les prêts consentis aux femmes constituent environ 35 % du montant total des prêts. En termes de remboursement, les déposantes ont un comportement plus satisfaisant que les déposants : 8,1 % des femmes remboursent en retard, contre 19 % des hommes; et le taux de non-remboursement est de 3,4 % chez les femmes, contre 9,9 % chez les hommes¹⁶.

25. Les coopératives favorisent l'autonomisation des femmes du fait qu'elles soutiennent le secteur non structuré. En Inde, 94 % des personnes travaillant dans ce secteur sont des femmes. Le secteur non structuré contribue à hauteur de 60 % au PIB de l'Inde, de 47 % aux exportations et de 55 % à l'épargne nationale. La Self-Employed Women's Association est le plus grand syndicat féminin d'Inde, avec 1,35 million d'adhérentes travaillant dans le secteur non structuré, auxquelles il offre des services ayant trait au renforcement des capacités, à la commercialisation, à la promotion des entreprises, au conseil, à la recherche et à la publication¹⁷.

¹⁵ Jo-Anne Ferguson, « Generating sustainable livelihoods: the role of cooperatives », exposé présenté à la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur le thème « Tirer parti des avantages offerts par les coopératives pour bâtir un monde meilleur ».

¹⁶ Erick Sile, « Women and cooperatives: Promoting empowerment and equality through financial cooperatives », exposé présenté à la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur le thème « Tirer parti des avantages offerts par les coopératives pour bâtir un monde meilleur ».

¹⁷ Lalita Krishnaswami, « Cooperatives: Our strength, struggle and development », exposé présenté à la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur le thème « Tirer parti des avantages offerts par les coopératives pour bâtir un monde meilleur ».

V. Célébration de l'Année internationale des coopératives en 2012

A. Dispositions institutionnelles

26. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU était chargé de promouvoir l'Année internationale des coopératives au sein du système des Nations Unies. Il s'est avant tout employé à faire reconnaître l'importance des coopératives et à promouvoir la croissance et le développement. Le Département a étroitement collaboré avec les membres du Comité pour la promotion de l'aide aux coopératives, l'Alliance coopérative internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OIT et le Département de l'information du Secrétariat afin de promouvoir l'Année. L'essentiel du soutien financier nécessaire pour célébrer l'Année a été fourni par le groupe Rabobank, qui a fait une contribution de 200 000 dollars afin de financer la campagne de communication et les autres activités d'appui et de promotion du rôle des coopératives dans le développement social.

27. Dans toutes les régions du monde, les gouvernements ont joué un rôle majeur dans le lancement des activités liées à l'Année. Celle-ci a été lancée en Afrique (Éthiopie, Kenya, République-Unie de Tanzanie, Swaziland et Zimbabwe), en Asie et en Océanie (Australie, Japon, Malaisie, Népal, Nouvelle-Zélande, Philippines, République de Corée et Singapour), en Europe (Belgique, Bulgarie, France, Italie, Malte, Portugal et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), en Amérique latine et dans les Caraïbes (Barbade, Belize, Brésil, Dominique, Équateur, Guyana, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago) et en Amérique du Nord, en particulier au Canada.

B. Activités menées au niveau national

Création de comités nationaux

28. Les gouvernements ont créé des comités nationaux chargés de coordonner les activités préparatoires, commémoratives et de suivi liées à l'Année. Ces comités comprenaient des acteurs nationaux, notamment des représentants des autorités locales, des coopératives de différents secteurs et des membres de coopératives, ainsi que des représentants du secteur privé, de la société civile, des milieux universitaires et des médias. Au nombre des activités menées par les comités nationaux figuraient : a) la diffusion d'informations sur les coopératives afin de faire mieux connaître les bonnes pratiques et les coopératives performantes grâce à la distribution de dépliants et brochures ainsi qu'à l'utilisation des communications électroniques et des médias sociaux; b) la création d'un site Web pour chaque comité; c) le recours aux médias locaux pour encourager l'éducation sur les questions touchant les coopératives et leur promotion; d) l'organisation, aux niveaux local et national, de réunions, de conférences, d'ateliers et de manifestations spéciales sur les questions concernant les coopératives à caractère prioritaire; e) la publication de directives pour la création de coopératives; et f) la coordination de la formation concernant les coopératives.

29. Des comités nationaux ont été créés dans toutes les régions. En Afrique, les pays suivants ont mis en place un comité national : Algérie, Bénin, Burkina Faso,

Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Maurice, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Swaziland et Zimbabwe. En Europe, des comités nationaux ont été créés en Allemagne, en Belgique, en Bulgarie, à Chypre, en Croatie, en Espagne, en Finlande, en Grèce, à Malte, au Monténégro et en Slovaquie. En Amérique latine et dans les Caraïbes, des comités ont été créés au Costa Rica, en Équateur, au Honduras, au Panama, au Pérou, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et à Trinité-et-Tobago. En Asie et en Océanie, des comités ont été créés en Australie, au Bangladesh, au Brunéi Darussalam, en Chine, au Japon, en Jordanie, au Liban, en Mongolie, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines, au Qatar, à Singapour, en Thaïlande, en Turquie, aux Tuvalu et au Vanuatu. En Amérique du Nord, un comité national a été créé au Canada.

Sensibilisation

30. Différentes activités ont été lancées dans de nombreux pays à travers le monde pour diffuser des informations sur la contribution des coopératives au développement social et ainsi mieux faire connaître les atouts et les avantages des coopératives. L'effort de sensibilisation a surtout porté sur les défis que doivent relever les coopératives dans le contexte de crises multiples.

31. Parmi les activités menées pour sensibiliser à l'Année, on peut citer notamment des conférences de presse, des études, des programmes d'éducation et de formation, des concours de chant et d'art, la retransmission en direct sur le Web de manifestations spéciales et la mise en vente de pièces et timbres commémoratifs. En Mongolie, par exemple, l'Agence nationale des petites et moyennes entreprises, l'Alliance coopérative nationale et des associations du secteur coopératif ont organisé des conférences de presse sur l'Année. Des pays tels que la Finlande, Madagascar et le Panama ont lancé des programmes de recherche et de formation pédagogique afin de mieux faire connaître les coopératives et de mettre en relief leur importance.

32. Certains pays ont également organisé des concours culturels et artistiques, utilisé Internet et frappé des pièces spéciales pour mieux faire connaître les coopératives. Par exemple, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Trinité-et-Tobago ont organisé des concours de chant sur le thème de l'Année internationale des coopératives. L'Alliance coopérative internationale a organisé un concours artistique sur le thème des coopératives. Le lancement officiel de l'Année a été retransmis en direct sur le Web en Belgique, en Bulgarie, au Canada, en Équateur, en France, en Italie, au Portugal et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Plusieurs pays, dont l'Argentine, l'Australie, la Chine, le Costa Rica, le Portugal, Singapour, la Turquie et l'Uruguay, ont mis en vente des pièces et des timbres commémoratifs.

Cadres législatifs et politiques

33. L'un des objectifs de l'Année internationale des coopératives était d'encourager les gouvernements et les organes de réglementation à élaborer des politiques, des lois et des réglementations favorables à la création de coopératives et à leur développement, ou à améliorer celles en vigueur. Les gouvernements nationaux ont fermement soutenu la cause des coopératives en adoptant des lois visant à créer des coopératives ou à renforcer celles qui existent.

34. L'Année internationale des coopératives a conduit à l'adoption de nouvelles lois sur les coopératives – ou à la révision des textes en vigueur – en Australie, au Brésil, à Cuba, en Finlande, en France, au Ghana, en Grèce, en Inde, à Madagascar, au Panama, en République centrafricaine, en République de Corée, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et en Turquie. En outre, Madagascar, la République centrafricaine et la Turquie ont élaboré des documents de stratégie sur les coopératives et des programmes de développement des coopératives, ou s'y emploient actuellement.

Renforcement des capacités visant à promouvoir la croissance des coopératives

35. Le renforcement des capacités est essentiel tant à la création qu'à la croissance, sous tous ses aspects, des coopératives et, par là même, au développement socioéconomique. Il joue un rôle vital dans l'efficacité de l'encadrement, la mise en valeur des ressources humaines, l'augmentation du nombre de membres, la qualité des systèmes opérationnels internes et le succès des pratiques à caractère intégrateur.

36. Au niveau national, un certain nombre d'initiatives ont été lancées pour promouvoir le développement des coopératives. Madagascar et l'Australie ont mis en place de nouveaux mécanismes nationaux de promotion de la croissance des coopératives.

37. Les pays en développement ont mis en relief le rôle des défenseurs et donateurs internationaux dans la promotion des coopératives. Madagascar, Panama et la République centrafricaine ont notamment indiqué que leurs activités de renforcement des capacités nécessaires au développement des coopératives bénéficiaient d'un appui certain.

C. Action menée à l'échelle internationale

Sensibilisation de l'opinion publique

38. Le système des Nations Unies a joué un rôle de premier plan dans la promotion de l'Année internationale des coopératives. De multiples activités ont été menées afin de mieux faire connaître le rôle et l'importance des coopératives : campagnes d'information utilisant les réseaux sociaux, notes de synthèse, travaux de recherche, éducation, formation et manifestations, notamment réunions-débats.

39. En coopération avec divers partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies, le Département des affaires économiques et sociales a utilisé tout au long de l'année les réseaux sociaux, Internet et divers moyens artistiques pour diffuser des messages essentiels, mener une action de sensibilisation et inciter les individus et leurs communautés à apporter leur appui au développement des coopératives. Plusieurs réseaux sociaux ont été mis à contribution à cette fin, par exemple Facebook et Twitter, ainsi qu'un site Web. Un festival de courts métrages portant sur les coopératives a été organisé. Le Département a également publié (en anglais) plusieurs notes de synthèse : « Cooperatives in Health Care: Unimed do Brasil and Pay-for-Performance »; « Cooperatives and Women: Promoting Self-Empowerment » et « Cooperatives and Social Justice ».

40. La FAO a mis au point des supports d'information, dont un clip vidéo, des brochures, des affiches et des dépliants, afin de mettre en lumière le rôle des coopératives agricoles. Ces activités ont fait l'objet d'une couverture médiatique internationale et bon nombre d'entre elles d'une diffusion sur Internet. Les sites Web pertinents ont été mis à jour afin de rendre compte des activités organisées et de présenter des entretiens avec des représentants de coopératives, des agriculteurs et des spécialistes de la question. Le Forum mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition a facilité les consultations en ligne sur les politiques à adopter et permis de formuler des recommandations essentielles sur l'action que la FAO devrait mener à l'avenir dans le secteur des coopératives.

41. Un film officiel sur l'Année internationale des coopératives a été produit par le Service des coopératives de l'OIT. Ce film, disponible en anglais, espagnol et français, a été présenté lors de la cérémonie d'ouverture de l'Année internationale et diffusé à de multiples reprises tout au long de l'Année et sous-titré en de nombreuses langues. Il présente les 10 messages essentiels de l'Année sur les coopératives.

42. Lors du débat de haut niveau de la session de 2012 du Conseil économique et social, plusieurs manifestations ont été organisées en vue de mieux faire connaître les contributions des coopératives. Une réunion-débat a été organisée le 3 juillet 2012 par le Département des affaires économiques et sociales, la FAO, l'OIT, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) sur le thème de la promotion d'un emploi décent dans les zones rurales dans la perspective de la sécurité alimentaire. Un petit déjeuner ministériel organisé le 5 juillet 2012 par le Département avec le concours de la FAO et de l'OIT a été consacré à la promotion des capacités de production en faveur de moyens de subsistance durables et au rôle des coopératives à cet égard.

43. Le Département des affaires économiques et sociales a organisé, le 31 octobre 2011, une table ronde informelle afin de marquer le lancement officiel de l'Année internationale des coopératives. Les débats ont eu pour thème : « Pour un monde meilleur, les coopératives contribuent au développement durable ». Avec le concours de la Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Département a également organisé une réunion-débat consacrée au rôle des coopératives dans l'élimination de la pauvreté, qui s'est tenue le 1^{er} février 2012, dans le cadre de la cinquantième session de la Commission du développement social. Le lendemain, une autre réunion-débat ayant pour thème « L'emploi des jeunes et l'esprit d'entreprise : le rôle des coopératives » a été organisée par le Département, en collaboration avec la Mission permanente du Brésil, l'association North American Students of Cooperation et le Center for Student Business de l'Université du Massachusetts à Amherst. À l'occasion de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, la Mission permanente de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Département, la FAO et le FIDA ont organisé, le 1^{er} mars 2012, une manifestation parallèle consacrée à la question suivante : « Femmes vivant en milieu rural : Tenons-nous nos promesses? ». En outre, le 6 juin 2012, une réunion-débat ayant pour thème « Les coopératives et le rôle des technologies de l'information et des communications » a permis d'examiner la contribution de ces technologies à l'efficacité, au renforcement et à la croissance du mouvement coopératif. Le 2 juillet 2012, une autre réunion-débat a été consacrée au thème « Le développement durable à l'échelle locale : en quoi les coopératives de la ville de New York contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». Le Département a organisé la cérémonie de clôture officielle de

l'Année internationale des coopératives, qui a eu lieu au Siège, à New York, les 19 et 20 novembre 2012. Ces deux jours ont permis de mettre en relief les principales réalisations de l'Année, ainsi que les initiatives qu'il était prévu de mener après 2012 en vue de renforcer les coopératives.

44. Le Directeur général de la FAO a nommé deux ambassadeurs de bonne volonté pour les coopératives : la dirigeante camerounaise d'associations d'agriculteurs, Elisabeth Atangana, et l'ancien Président de l'Alliance coopérative internationale, le Brésilien Roberto Rodrigues. Ces deux ambassadeurs et le Directeur général, ainsi que de nombreux fonctionnaires de haut rang de la FAO, ont plaidé la cause des coopératives rurales et agricoles dans le cadre d'activités organisées dans le monde entier. Le Directeur général s'est entretenu avec des chefs d'État et des ministres de l'importance que la FAO accorde aux coopératives et aux organisations de producteurs agricoles, qui constituent un moyen efficace de parvenir à la sécurité alimentaire et de réduire la faim dans le monde. Huit rassemblements de haut niveau ont été organisés lors de réunions d'organes directeurs et de comités techniques de la FAO et se sont conclus par plusieurs activités menées dans le cadre de la Semaine mondiale de l'alimentation.

45. Dans le cadre de l'Année internationale, le Directeur général de l'OIT s'est employé, dans plusieurs déclarations, à promouvoir et soutenir le renforcement des coopératives. L'OIT a participé à des réunions de haut niveau organisées dans le cadre de l'Année par l'ONU et les organismes apparentés, des États Membres, le Comité pour la promotion de l'aide aux coopératives, le mouvement coopératif et les milieux universitaires, dans toutes les régions du monde et aux niveaux national, régional et international. En outre, le Service des coopératives et d'autres services de l'OIT ont établi de concert des notes d'information et de synthèse afin de mieux faire connaître les coopératives et de promouvoir de nouvelles activités en leur faveur. Parmi les thèmes retenus figuraient les consultations sociales, l'emploi des jeunes, les emplois « verts », les personnes handicapées, le VIH/sida et les travailleurs migrants. L'OIT a également organisé des forums de mise en commun des connaissances sur les coopératives.

46. Les travaux de recherche ont occupé une place de premier plan lors de l'Année internationale des coopératives. L'OIT a, par exemple, publié une étude intitulée « Resilience in a Downturn: the Power of Financial Cooperatives » (Adaptabilité en période de ralentissement : la force des coopératives financières), ainsi que six études consacrées à la situation des coopératives dans différents pays d'Amérique latine. Elle a également diffusé régulièrement des articles et analyses montrant que les coopératives contribuaient à « un monde meilleur ». Les fonctionnaires de l'OIT ont répondu aux demandes d'information émanant d'organes de presse. Le bulletin d'informations du Service des coopératives a rendu compte des articles publiés et études menées dans le cadre de l'Année internationale.

47. La FAO et le FIDA ont publié de concert un document intitulé « Good Practices in Building Innovative Rural Institutions to Increase Food Security » (Bonnes pratiques en matière de mise en place d'institutions rurales novatrices visant à accroître la sécurité alimentaire) et ont également, avec le concours du PAM, diffusé une brochure sur l'Année internationale ayant pour titre *Agricultural Cooperatives : Paving the Way for Food Security and Rural Development* (Les coopératives agricoles contribuent à la sécurité alimentaire et au développement rural). Des comptes rendus sur les coopératives agricoles ont été établis au sein de la

FAO et en collaboration avec des organismes ayant leur siège à Rome sur des thèmes tels que les jeunes, les pêcheries, les forêts, la problématique hommes-femmes, les relations commerciales, le modèle agroéconomique, les pertes alimentaires et l'agriculture adaptée au climat.

48. La FAO et la Banque mondiale ont publié de concert une étude portant sur les investissements réalisés par la Banque mondiale de 2004 à 2010 en vue de renforcer les capacités des organisations de producteurs ruraux qui a servi à analyser la manière dont les investissements évoluaient. Le rapport annuel de la FAO consacré aux activités destinées à appuyer les coopératives et organisations de producteurs est sur le point d'être achevé.

49. En outre, la troisième édition, revue et corrigée, de la publication de l'OIT intitulée *Guide de législation coopérative* a été publiée en décembre 2012. Elle aide les décideurs, législateurs et autres parties prenantes à actualiser les lois existantes et à élaborer de nouvelles dispositions législatives sur les coopératives à l'échelon national, régional et international. Par ailleurs, une étude sur la mise en œuvre de la recommandation n° 193 de l'OIT concernant la promotion des coopératives a été publiée en décembre 2012, 10 ans après l'adoption de celle-ci.

50. Le réseau mondial de centres d'information des Nations Unies s'est employé à promouvoir l'Année internationale grâce à différentes initiatives. Sur le thème « Les coopératives pour un monde meilleur », le centre d'information des Nations Unies d'Ankara a assuré la médiatisation du lancement de l'Année internationale et fait en sorte que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) représente le système des Nations Unies à une conférence internationale de l'Union centrale des coopératives urbaines turques. Le centre d'information des Nations Unies de Beyrouth a enregistré des entretiens télévisés et radiophoniques, publié des articles d'opinion en anglais et en arabe dans des journaux du monde arabe et diffusé des reportages sur son site Web et sa page Facebook, ainsi qu'au moyen de la base de données des médias de langue arabe de la région.

51. Le centre d'information régional des Nations Unies de Bruxelles a organisé une conférence de presse avec la ville de Toulouse et l'École d'ingénieurs agronomes de Purpan (France), à laquelle le Président de Coop de France a assisté et qui a été interprétée en langue des signes. Outre cette conférence, le centre a marqué le lancement officiel de l'Année internationale avec six coopératives des secteurs de l'agriculture, de la technologie, de la banque et du crédit. Le centre d'information de Varsovie a quant à lui publié un article dans *Tecza Polska*, revue mensuelle sur les coopératives.

52. Les centres d'information des Nations Unies ont également célébré l'Année internationale en menant des activités spéciales. Le bureau des Nations Unies en Arménie a organisé une exposition des œuvres de Samvel Sevada, artiste arménien de renom, et le centre de Bogota a tenu un stand à la vingt-cinquième Foire internationale du livre et prononcé le discours d'ouverture du douzième Congrès national des coopératives de Cartagena de Indias, organisé par la Confédération des coopératives colombiennes.

53. Le centre d'information des Nations Unies de Manille a quant à lui apporté son soutien à l'Office de développement des coopératives lors du lancement de l'Année en faisant en sorte que le Directeur de pays de l'OIT soit présent à un rassemblement national d'un millier de coopératives destiné à prouver l'importance

de ces dernières. Le centre d'information de Rio de Janeiro (Brésil) a fait un exposé lors d'une conférence d'une journée sur le thème « Les coopératives pour un monde meilleur », qu'il avait lui-même organisée et qui a réuni 300 participants de coopératives de l'ensemble du pays. Il a également bénéficié d'une couverture médiatique importante lors de la publication d'un livre ayant pour thème « Le coopératisme contemporain : la voie vers la viabilité ».

54. Le Département de l'information a contribué à la promotion du Festival de courts métrages organisé dans le cadre de l'Année internationale des coopératives. Les centres d'information ont fait de même avec enthousiasme et le centre d'information des Nations Unies de Colombo a réalisé et produit une vidéo intitulée *Red Chillies!* (Piments rouges), qui lui a valu un prix. Cette vidéo haute en couleurs montre comment des coopératives ont enrichi la vie de Sri Lankaises qui ne parvenaient auparavant pas à vendre leurs produits agricoles à un prix équitable. Le centre d'information des Nations Unies de Port of Spain a informé les organes de presse de la région et le bureau des Nations Unies en Ukraine a lancé une campagne d'information dans les médias nationaux et locaux, invitant les associations coopératives à produire des films et à les présenter dans le cadre du Festival.

55. De nombreuses réunions ont été organisées par le système des Nations Unies et les gouvernements à l'occasion de l'Année internationale, mais certaines manifestations et conférences internationales l'ont été par des coopératives et autres entités. Il convient de citer les manifestations ci-après : Le « Lancement de l'Année internationale des coopératives », à Mashad (République islamique d'Iran), les 10 et 11 janvier 2012; « Les coopératives : moteur du développement », à Bonn (Allemagne), du 3 au 5 février 2012; « Les coopératives pour un changement économique et social durable », à Bhopal (Inde), les 9 et 10 février 2012; la neuvième Conférence ministérielle sur les coopératives de l'Asie-Pacifique à Bangkok, du 27 février au 1^{er} mars 2012; un séminaire international sur le thème : « Les coopératives pour un monde meilleur », à Petaling Jaya (Malaisie), du 12 au 14 mars 2012; le Forum des femmes africaines pour les coopératives d'épargne et de crédit au Botswana, du 17 au 23 mars 2012; « Une meilleure compréhension des coopératives pour un monde meilleur », à San Servolo, Venise (Italie), les 15 et 16 mars 2012; « Les réponses des coopératives face aux défis mondiaux », à l'Université Humboldt de Berlin, du 21 au 23 mars 2012; Cooperative Expo 2012, à Lalitpur (Népal) du 24 au 26 mars 2012; « Les contributions des coopératives à la stratégie de l'Union européenne à l'horizon 2020 », organisée par la Commission de l'Union européenne, à Bruxelles, du 23 au 27 avril 2012; le deuxième Sommet des coopératives des Amériques, à Panama, du 28 mai au 1^{er} juin 2012; « Les coopératives stimulent le développement durable », à Beijing, le 12 juin 2012; la Conférence sur la recherche coopérative, à Montréal (Canada), du 25 au 27 juin 2013; la dix-septième Conférence internationale sur les études coopératives, à l'Université de Vienne, du 18 au 20 septembre 2012; la Conférence de Chypre sur l'Année internationale des coopératives, à Nicosie, les 28 et 29 septembre 2012; le Sommet international « L'étonnant pouvoir des coopératives », à Québec (Canada), du 8 au 11 octobre 2012; le Premier Sommet des coopératives d'épargne et de crédit africaines et autres coopératives, à Nairobi, les 11 et 12 octobre 2012; le vingt-huitième Congrès de la Confédération internationale des banques populaires, à Marrakech (Maroc) du 21 au 23 octobre 2012; « L'Union fait la force : célébration des coopératives et de l'agriculture », à l'Université du Massachusetts (États-Unis d'Amérique), le 23 octobre 2012; « Les coopératives : une solution pour une économie sociale et

solidaire », à Nîmes (France), le 24 octobre 2012; l'Exposition de l'Alliance coopérative internationale, à Manchester (Royaume-Uni), du 29 octobre au 2 novembre 2012; la septième Conférence internationale de la microassurance, à Rio de Janeiro (Brésil), du 8 au 10 novembre 2011; « La coopérative, un modèle économique pour demain? », à Lausanne (Suisse), le 13 novembre 2012; la Conférence internationale des travailleurs et des coopératives sociales, à Marseille (France), le 16 novembre 2012; la série de conférences sur la théorie des coopératives de l'Université de Kobe (Japon), le 28 novembre 2012; et « La stratégie commerciale des coopératives », à Logroño (Espagne), le 14 décembre 2011.

56. Bien que ces manifestations, conférences et réunions aient traité de différents sujets, le thème principal avait trait aux capacités d'adaptation du modèle coopératif et aux possibilités qu'il offre en matière de promotion d'une croissance durable partagée. La plupart d'entre elles ont mis l'accent sur des stratégies efficaces de renforcement des coopératives et la nécessité de continuer à privilégier collectivement, à l'échelle internationale, les coopératives et leur développement. Le mouvement coopératif international, représenté par l'Alliance coopérative internationale, a énoncé cette priorité dans son programme pour une décennie coopérative, axé sur des stratégies visant à accroître la participation et à renforcer la viabilité, et a traité des questions d'identité et de capitaux, ainsi que du cadre juridique permettant aux coopératives de mener leurs activités à bien avec efficacité.

Renforcement des capacités visant à promouvoir la croissance des coopératives

57. Lors de l'Année internationale des coopératives, le système des Nations Unies a permis de renforcer les capacités dont disposent les organismes publics nationaux, les coopératives et les associations de jeunes en vue de promouvoir la croissance continue des coopératives.

58. Un forum-atelier mondial ayant pour thème « Mettre à profit les avantages des coopératives pour un monde meilleur », et dont l'initiative revient au Département des affaires économiques et sociales, s'est tenu à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, du 4 au 6 septembre 2012. Il a été organisé en collaboration avec la CEA, la Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural de la FAO et le Service des coopératives du Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise de l'OIT, en consultation avec diverses coopératives partenaires. Il a permis à des spécialistes de s'entretenir du modèle et du développement des coopératives et aux participants de nombreux pays de renforcer leurs capacités.

59. Le projet Dimitra, mené de longue date par la FAO pour promouvoir l'utilisation de méthodes d'information et de communication participatives et soucieuses de l'équité des sexes, s'enrichit d'une nouvelle dimension : c'est maintenant un outil de mobilisation sociale favorisant la participation des femmes et des hommes au sein des organisations de producteurs et des coopératives, y compris à des postes de responsabilité. Des partenariats ont été constitués entre fédérations et coopératives de producteurs (au Burkina Faso, au Canada, en France et au Maroc), afin de structurer la mise en commun des connaissances et le renforcement des capacités dans le but de favoriser l'autonomie et une gouvernance économiquement viable.

60. En outre, une nouvelle approche intégrée de l'OIT, dénommée « CoOPEquity », est en cours de mise en œuvre au niveau national. Elle vise à améliorer la sécurité alimentaire des hommes et des femmes vivant en milieu rural grâce à des coopératives et organisations de producteurs efficaces, bien gérées et respectueuses de l'équité entre les sexes.

61. À l'occasion de l'Année internationale, l'OIT a lancé un module de formation intitulé « My.COOP: Managing Your Agricultural Cooperative » (Ma coop : gérer votre coopérative agricole). Actuellement proposé en anglais et en espagnol, il sera également bientôt disponible en arabe, en bahasa d'Indonésie, en chinois et en français. Ce module, élaboré dans le cadre d'un partenariat, est actuellement mis en œuvre en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

62. Encourager les jeunes à se joindre au mouvement coopératif constitue un moyen de contribuer sans délai à la redynamisation des coopératives et à l'adhésion à ces dernières dans les décennies à venir. Le mode de vie moderne a éloigné les jeunes de l'engagement communautaire et la plupart d'entre eux ne connaissent pas les avantages que présentent les coopératives. La création d'un système structuré permettant aux jeunes de se familiariser avec les coopératives est donc prioritaire.

63. Dans le cadre de la cérémonie de clôture de l'Année internationale des coopératives, le Département des affaires économiques et sociales a organisé au Siège de l'ONU, à New York, un forum ayant pour thème : « Les coopératives et la jeunesse : autonomisation, emploi et engagement ». Ce forum a permis à des jeunes, des organisations internationales, des États Membres et d'autres parties prenantes de procéder à un échange de vues sur les avantages de la participation des jeunes aux coopératives et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, une attention particulière étant accordée aux questions de l'autonomisation, de l'emploi et de l'engagement citoyen. Ce forum a été organisé parallèlement à des consultations en ligne menées auprès de jeunes et d'autres parties prenantes, afin que la participation soit aussi large que possible. Le forum et les consultations ont abouti à l'adoption d'une déclaration internationale des jeunes sur les coopératives, qui a été présentée le 20 novembre 2012. Cette déclaration évoque la pertinence des coopératives pour l'autonomisation et l'emploi des jeunes et les possibilités qu'elles offrent à cet égard, compte tenu en particulier des difficultés que rencontrent actuellement la jeunesse de par le monde. Des recommandations portant sur les moyens de promouvoir l'autonomisation des jeunes au moyen des coopératives y sont également formulées à l'intention des gouvernements, des organisations et de la communauté internationales, des établissements d'enseignement, de la société civile et du secteur des coopératives.

VI. Renforcement des coopératives au moyen du plan d'action international sur le rôle des coopératives dans le développement au-delà de 2012

64. Comme les autres institutions sociales, les coopératives se heurtent à d'importantes difficultés malgré les possibilités qu'elles offrent et leur contribution réelle au développement. Au nombre de ces difficultés figurent l'absence de réglementation et d'encadrement dans certains pays ou, à l'inverse, une réglementation excessive dans d'autres, notamment à la suite de la crise financière, du fait de problèmes de gouvernance, des conditions de prêt conventionnelles (prêts

proportionnels au nombre de parts détenues), du caractère limité de l'offre de produits, du manque de financement à long terme et de l'ingérence politique. Compte tenu de ces obstacles à la croissance des coopératives, il faut, pour renforcer ces dernières, mettre l'accent sur le contexte au plan des politiques, le niveau de connaissance général des coopératives, la mise en valeur des ressources humaines, l'amélioration des réseaux et l'accroissement de la participation des membres. Il importe également de mieux pouvoir diagnostiquer les difficultés et définir les éventuelles solutions à y apporter, au moyen de travaux de recherche plus approfondis.

65. Avec l'appui du Gouvernement mongol, une équipe d'experts internationaux des coopératives, de praticiens des coopératives et de représentants de gouvernements et d'organismes des Nations Unies s'est réunie à Oulan Bator en 2011 pour examiner un plan d'action sur les coopératives visant à favoriser le développement de celles-ci dans le cadre du programme de développement international et à aider les gouvernements à coopérer avec les coopératives en faveur du développement national. Diverses consultations ont été tenues tout au long de l'année 2012, y compris des débats au Siège de l'ONU et d'autres réunions organisées dans le cadre de l'Année internationale. Il a été demandé aux États Membres et au Groupe consultatif de l'Année internationale des coopératives, composé de professionnels de haut niveau et de spécialistes des coopératives, d'apporter leur contribution en la matière.

66. Les participants aux diverses consultations menées sont convenus à l'unanimité qu'un plan d'action international sur les coopératives constituait un bon moyen de réaliser les objectifs de l'Année internationale des coopératives après 2012, en général, et de renforcer les coopératives, en particulier. Il a été décidé, lors des consultations, qu'un tel plan devrait comprendre des mesures qui réaffirmeraient les principaux objectifs de l'Année internationale et définiraient des orientations visant : a) l'adoption de politiques, lois et dispositions réglementaires efficaces; b) une meilleure sensibilisation de l'opinion publique; c) la promotion de la création et de la croissance durable de coopératives productives; et d) la réalisation d'études sur les coopératives à l'appui de l'élaboration de politiques. On a espéré que les États Membres se prononceraient sur le projet de plan d'action et l'adopteraient, afin qu'il oriente durablement leur action en faveur des coopératives. Le projet de plan d'action a été distribué aux États Membres afin qu'ils fassent part de leurs observations à ce sujet.

67. Le projet de plan d'action international sur le rôle des coopératives dans le développement au-delà de 2012 s'inscrit dans le prolongement de la demande qui a été faite aux gouvernements, aux coopératives et aux institutions internationales de définir un plan de développement traitant spécifiquement du rôle des coopératives et de leur développement. Une fois approuvé, le plan d'action renforcerait tous les appels à l'action précédemment lancés et les intégrerait de manière cohérente et accessible, en tenant compte du rôle qui incombe aux gouvernements, aux institutions internationales et aux coopératives elles-mêmes de donner suite aux activités menées en 2012 dans le cadre de l'Année internationale des coopératives et des attentes existant à cet égard. Idéalement, le plan définirait des orientations relatives à une coopération et à une coordination efficaces entre les parties prenantes nécessaires à la réalisation des objectifs fixés.

Adoption de politiques, lois et dispositions réglementaires efficaces

68. Tout au long des consultations précédemment mentionnées, les experts ont souligné que les gouvernements devraient examiner les politiques, lois et dispositions réglementaires en vigueur qui avaient des incidences sur les coopératives et définir des stratégies permettant d'instaurer un contexte favorable aux politiques adoptées. Il importait de réaliser des études d'impact et autres travaux de recherche et de cerner les effets du cadre législatif sur l'accès aux prêts et autres services financiers, l'accès aux marchés et d'autres facteurs affectant la compétitivité.

69. L'ONU doit continuer de contribuer à faire connaître la contribution importante des coopératives à l'échelon mondial et à accorder la priorité à la poursuite du renforcement de ces dernières. Il convient de continuer de promouvoir l'intégration systématique des coopératives dans l'action de l'ONU et des institutions spécialisées, ainsi que des organisations régionales.

70. Renforcer la participation des coopératives aux travaux des organismes internationaux et aux réunions intergouvernementales permettrait de défendre leurs intérêts sur la scène internationale. Cette participation consisterait à tout le moins à examiner le bien-fondé des normes législatives et réglementaires ayant des incidences sur les coopératives et à formuler des observations à ce sujet. Par exemple, les coopératives financières collaborant avec des organes normatifs doivent s'assurer qu'elles peuvent bénéficier d'un accès libre et équitable à des systèmes de compensation et de règlement, à des mécanismes de garantie des dépôts et à des réseaux de cartes bancaires et de virements par téléphonie mobile. Il convient, lorsque l'on envisage, conformément à la réglementation, d'augmenter les ratios de fonds propres, de tenir compte de l'attitude face aux risques et du style de gestion propres aux coopératives.

71. Renforcer la participation des coopératives aux consultations gouvernementales avec les partenaires sociaux permettrait d'améliorer les dispositions législatives nationales et locales pertinentes. Les gouvernements et parlements, en donnant suite à la recommandation n° 193 de l'OIT, devraient être à même de mieux appréhender les questions relatives aux dispositions réglementaires et politiques concernant les coopératives.

Une meilleure sensibilisation de l'opinion publique

72. Afin de mieux faire connaître les coopératives, il convient de définir clairement leurs caractéristiques. Il faut également tenir compte des différents modèles de coopératives qui existent de par le monde. Si l'Année internationale a contribué pour beaucoup à mettre en lumière le rôle important des coopératives dans la promotion du développement durable, continuer à appuyer de telles initiatives permettrait d'identifier et d'évaluer la contribution des coopératives. La promotion adéquate du modèle coopératif est étroitement liée à une plus large diffusion des connaissances relatives aux coopératives et à leurs effets positifs. Une stratégie de sensibilisation évidente consisterait à intégrer les valeurs et le modèle économique des coopératives dans les programmes scolaires et autres programmes éducatifs.

Promotion de la création et de la croissance durable de coopératives efficaces

73. Les parties prenantes devraient s'employer à définir, au moyen de consultations et d'études adéquates, les principaux facteurs et pratiques dont dépend le bon fonctionnement des coopératives, ainsi que les stratégies prioritaires à adopter en matière de renforcement de capacités pour promouvoir et renforcer les coopératives. Il convient d'étudier les façons de remédier à l'inadéquation des dispositions réglementaires et mesures d'encadrement, aux problèmes de gouvernance, aux formules conventionnelles de crédit, à l'insuffisance de l'offre de produits, au manque de financement à long terme et à l'ingérence politique. La mise en valeur des ressources humaines pourrait constituer une stratégie essentielle, non seulement pour améliorer les moyens dont disposent les membres actuels et les groupes qui composent habituellement les coopératives, mais également pour recruter de nouveaux adhérents, notamment auprès des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres groupes défavorisés. Accroître la participation des jeunes contribuerait pour beaucoup à favoriser la viabilité et l'adaptabilité du modèle coopératif. Le renforcement des coopératives doit également tenir compte du contexte sur le plan des politiques, du niveau général de connaissances des coopératives et de l'amélioration de la constitution de réseaux.

Promotion de la recherche sur les coopératives

74. L'impact des coopératives sur le plan économique, qui dépasse les simples chiffres figurant dans les états financiers, n'est pas suffisamment compris. Leur importance doit être mieux quantifiée et évaluée plus systématiquement et le modèle coopératif, suffisamment structuré pour résister à un examen minutieux. Définir précisément les effets positifs de ce modèle serait le meilleur moyen de favoriser l'adoption par les pouvoirs publics de politiques favorables. La prise en compte systématique du modèle économique des coopératives, avec le concours des milieux universitaires et des chercheurs, permettrait d'en assurer la promotion et d'en faciliter la compréhension, ainsi que de le faire accepter comme un modèle viable, complétant les activités à but lucratif dominantes.

75. Il convient d'encourager les milieux universitaires à étendre le champ des recherches et de la formation et à créer ainsi une plus vaste base de connaissances des coopératives, en réalisant des études de cas, portant à la fois sur les réussites et les échecs, et en recensant les pratiques et méthodes optimales. Il serait utile dans cette perspective de constituer un réseau international de spécialistes de l'éducation portant sur les coopératives qui soit chargé de définir et hiérarchiser les sujets d'étude, en collaboration avec le mouvement coopératif et d'autres parties prenantes. La collecte de données systématiques et comparables sur les coopératives du monde entier est un projet de longue haleine qui aurait dû être lancé il y a longtemps.

76. Comme cela a été précédemment mentionné, comprendre les incidences de la conjoncture sur le succès ou l'échec des coopératives constituerait un autre domaine d'étude important.

Promotion de la coopération entre coopératives

77. La coopération entre coopératives – à l'intérieur d'un même secteur ainsi qu'entre différents secteurs – est bénéfique du fait de la mise en commun d'informations et de pratiques optimales, de l'apport de compétences techniques et

de la constitution de relations stratégiques. Il est possible de favoriser et de développer la coopération Sud-Sud, comme dans le cas du partenariat des coopératives de produits laitiers de l'Inde et de la République-Unie de Tanzanie, ainsi que la coopération Nord-Sud, comme dans le cas de la coopérative agricole des États-Unis, Land O'Lakes, qui apporte son soutien à des coopératives ougandaises. Les possibilités de coopération intersectorielle entre coopératives d'épargne et de crédit et coopératives agricoles sont également à étudier. Il convient de poursuivre la collaboration entre l'ONU, l'Alliance coopérative internationale et les coopératives, afin de fixer des objectifs communs à l'échelle internationale.

VII. Conclusions et recommandations

78. **L'Année internationale des coopératives (2012) a permis de rendre dûment hommage aux coopératives, entreprises qui appartiennent aux personnes qu'elles desservent. Les coopératives défendent les intérêts de leurs membres et clients et ne sont pas axées sur l'obtention de bénéfices. L'Année internationale a constitué à l'échelle mondiale un rappel des possibilités et des avantages que présente le modèle coopératif, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.**

79. **L'Année internationale a été l'occasion de réaffirmer que le mouvement coopératif est un partenaire important du développement, en mesure de coopérer avec l'ONU en vue de renforcer le pouvoir d'action des pauvres, des jeunes, des femmes, des personnes handicapées et d'autres groupes défavorisés. Les coopératives contribuent à l'élimination de la pauvreté, notamment en milieu rural, à la croissance pour tous et au développement durable, en particulier en ce qui concerne ses aspects sociaux et économiques, ainsi qu'à la création d'emplois et à la protection sociale. Parce qu'elles appartiennent à leurs membres, les coopératives sont sources d'espoir en période de crises mondiales et de catastrophes multiples. Elles peuvent de même constituer une autre façon de concevoir l'entreprise dans le contexte de la définition d'un nouveau programme de développement pour l'après-2015.**

80. **L'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes visant à promouvoir la poursuite de la croissance des coopératives et continuer à accroître leur impact sur le plan socioéconomique, et inviter les gouvernements et les organisations internationales, en partenariat avec les coopératives et les organisations de coopératives, à :**

a) **Renforcer les capacités de toutes les formes de coopératives, notamment celles dirigées par des pauvres, des jeunes, des femmes, des personnes handicapées ou d'autres groupes vulnérables, afin de donner aux individus les moyens de transformer leur vie et leur communauté et de bâtir des sociétés pour tous;**

b) **Examiner les politiques, lois et dispositions réglementaires en vigueur ayant des incidences sur les coopératives et définir des stratégies visant à instaurer des conditions favorables en établissant des cadres législatifs nationaux propices à la croissance des coopératives ou en améliorant ceux qui existent;**

c) **Sensibiliser l'opinion publique aux particularités des coopératives, ainsi qu'à leurs atouts, leurs valeurs et principes et leur contribution au développement durable;**

d) **Faire en sorte que davantage d'études soient menées sur le fonctionnement et la contribution des coopératives et qu'elles soient accessibles à un plus vaste public et définir des méthodes de collecte et de diffusion de données comparables au niveau mondial sur les coopératives et leurs bonnes pratiques;**

e) **Favoriser et appuyer la coopération entre les coopératives et ceux qui y sont parties prenantes afin de favoriser la poursuite de la croissance des coopératives et d'accroître leur contribution au développement économique et social.**
